

raître : *Etudes sur les fibres végétales textiles.*

**VEYTARD** (FRANÇOIS-NAVIER), député en 1789, né à Clermont (?) en 1734, mort à une date inconnue, était curé de Saint-Gervais à Paris depuis 1781, lorsqu'il fut élu, le 30 avril 1789, député du clergé de la ville de Paris aux Etats-Généraux. Il fut des premiers de son ordre à se réunir à l'Assemblée du tiers, fut membre de la députation chargée de rétablir le calme à Paris le 10 juillet 1789, puis, effrayé du progrès de la Révolution, donna sa démission de député, et fut remplacé, le 3 novembre 1789, par M. Cayla de la Garde, supérieur de Saint-Lazare. Sur son refus de prêter le serment ecclésiastique, il fut remplacé à la cure de Saint-Gervais (février 1791), par un curé constitutionnel, Jean-Antoine Chevalier. On perd sa trace depuis cette époque.

**VÉZIAN DE SAINT-ANDRÉ** (BLAISE-ISAAC-FRANÇOIS-LOUIS), député de 1830 à 1831, né le 9 novembre 1780, mort à une date inconnue, se présenta comme candidat royaliste à la députation dans la Haute-Garonne, le 3 juillet 1830, et fut élu, au grand collège, par 292 voix (329 votants, 381 inscrits). Il ne se rallia point au gouvernement de juillet. Fauté par lui d'avoir prêté serment, la Chambre le déclara démissionnaire dans la séance du 25 septembre suivant, en même temps que MM. le vicomte d'Alzon, le chevalier Dubourg, Duplessis, le comte Protier de Bagnoux, le baron Dulong, de Lastours, le comte Mefray de Césarges, le marquis de Rochegude, de Roquette et de Volsins, qui se trouvaient dans le même cas. Le 28 octobre, M. Vézian de Saint-André fut remplacé comme député par M. de Rémusat.

**VEZIN** (JEAN-FRANÇOIS, CHEVALIER), député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunal, député au Corps législatif de 1813 à 1815, représentant aux Cent-Jours, né à Gaillac (Tarn) le 23 août 1761, mort à Montpellier (Hérault) le 17 janvier 1824, fils de sœur Jean-François Vezin, bourgeois, et de demoiselle Rose Bro, fit son droit à l'université de Toulouse et fut reçu docteur en 1785. Partisan des idées nouvelles, il devint administrateur du département de l'Aveyron, président du tribunal de district de Séverac, et fut élu, le 24 germinal an VI, député de l'Aveyron au Conseil des Cinq-Cents, par 155 voix (213 votants). Il prit place parmi les partisans du Directoire, parla sur les exemptions du service militaire, sur la confiscation des biens des députés, sur les biens des pères et mères d'émigrés, s'opposa à l'établissement d'un impôt sur le sel, combattit le projet sur le mode de responsabilité des agents hypothécaires, fit un discours sur le droit de l'éligibilité, déclara n'avoir point donné l'ordre de mettre la garde du corps législatif à la disposition du général Lefèvre, et fit décréter que le Conseil célébrerait dans son sein la fête du 18 fructidor. Rallié au 18 brumaire, il fut envoyé comme délégué des Consuls dans le Rhône, la Loire, le Puy-de-Dôme et le Cantal, et envoya, par la lettre suivante, son adhésion à la Constitution de l'an VIII :

« Au président de la Commission législative des Cinq-Cents. Dès que j'ai eu connaissance de la Constitution qui vient d'être présentée au peuple français, je me suis empressé d'inscrire mon acceptation sur le registre de la Commune où je me trouvais à cette époque. Apprenant depuis, qu'il a été ouvert des registres particuliers pour les représentants du peuple, je désire que mon nom soit inscrit à côté de ceux de mes

collègues qui ont adhéré au nouveau pacte social, que je crois propre à terminer la Révolution et à faire le bonheur du Peuple. Salut et fraternité. VEZIN. »

Le même jour (4 nivôse), il était appelé au Tribunal. Il prit part aux débats relatifs aux questions judiciaires, devint membre de la Légion d'honneur (4 frimaire an XII), fut créé chevalier de l'Empire (11 juillet 1810), et nommé conseiller à la cour de Montpellier (1<sup>er</sup> juin 1811). Elu, le 6 janvier 1813, par le Sénat conservateur, député de l'Aveyron au Corps législatif, il s'y montra partisan de l'Empereur, ne donna que tardivement son adhésion à la déchéance, et fut réélu, le 15 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par le grand collège de l'Aveyron, avec 28 voix (53 votants, 259 inscrits). Il prit place parmi les constitutionnels et s'éleva avec énergie contre le discours de Lainé sur les biens non vendus des émigrés. Il remplit ses fonctions de magistrat jusqu'à sa mort.

**VEZIN** (MARIE-FRANÇOIS-EMILE), représentant en 1848 et en 1849, né à Montrepos (Aveyron) le 8 août 1803, mort à Rodcz (Aveyron) le 7 avril 1867, appartient à la magistrature comme substitut, puis comme procureur du roi à Rodcz, sous le gouvernement de Louis-Philippe. Il quitta ce poste à la révolution de février 1848, et fut élu, le 23 avril, représentant de l'Aveyron à l'Assemblée constituante, le 2<sup>e</sup> sur 10, par 60,467 voix (90,119 votants, 105,443 inscrits). Il siégea à droite, fit partie du comité du travail, combattit « comme inutile et injuste » la proposition de bannissement de Louis-Philippe et de sa famille, faite par M. Dornés, et qui fut adoptée le 26 mai, et prit une part importante au débat du 23 décembre sur la réduction de l'impôt du sel. M. Vezin avait repris pour son compte la deuxième partie de l'amendement Anglada, que son auteur abandonnait et qui était ainsi conçue : « L'impôt sur le sel sera définitivement supprimé à partir du 1<sup>er</sup> avril 1849. » On alla aux voix, et à la contre-épreuve, M. Vezin se leva contre sa propre proposition, qui fut rejetée. Cette attitude provoqua à gauche de violents murmures. On cria : « C'est se moquer de l'Assemblée ! » et le représentant de l'Aveyron ne put se faire entendre. Divers membres réclamèrent le scrutin secret, et une vive et longue discussion s'engagea sur la question de savoir si l'on devait voter sur l'ensemble de l'article : plusieurs membres firent remarquer que c'était évidemment dans l'espérance de pouvoir détruire par un vote d'ensemble la première partie de l'amendement Anglada (réduisant de 10 fr. par 100 kilogr. l'impôt sur le sel), que M. Vezin avait tenu ce plébe à l'Assemblée. Celle-ci décida qu'il n'y aurait pas de vote d'ensemble sur l'amendement. M. Vezin opina avec les conservateurs, pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre le droit au travail, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie. Il est porté absent pendant les derniers mois de la législature. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de l'Aveyron à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 8, par 44,658 voix (79,850 votants, 112,514 inscrits), M. Vezin suivit la même ligne politique que précédemment, et vota pour la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel. Il n'a pas fait partie d'autres assemblées.

**VEZU** (LOUIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Crans (Ain) en 1740, mort à Méxi-

mieux (Ain) en 1801, notaire à Méximieux avant la Révolution, devint administrateur de son département, et fut élu, le 24 germinal an VI, député de l'Ain au Conseil des Cinq-Cents, par 218 voix (281 votants); il ne prit qu'une fois la parole comme rapporteur de l'enquête sur la société dite des « Compagnons de Jésus », et mourut à Méximieux peu après le 19 brumaire.

**VIALETTES DE MORTARIEU** (JOSEPH-PIERRE, BARON), député de 1811 à 1815, et de 1816 à 1821, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 23 juin 1768, mort à Montauban le 3 juillet 1849, « fils de M. Paul-Elio Vialettes d'Aignan, écuyer, ancien officier au régiment de Piémont, et de dame Marie Serres de Prat », négociant pendant la Révolution, se rallia au 18 brumaire. Notable national, président du canton de Nègrepelisse, conseiller municipal de Montauban de 1806 à 1811 et de 1812 au 20 mars 1815, il fut un des promoteurs de la création du département de Tarn-et-Garonne, fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1801, créé officier de l'Empire le 28 octobre 1808, baron le 19 janvier 1811, et fut élu, le 4 mai 1811, par le Sénat conservateur, député du Tarn-et-Garonne au Corps législatif. Il adhéra, en 1811, à la déchéance de l'empereur, présida, la même année, l'assemblée électorale de son département, devint, à la seconde Restauration, le 13 décembre 1815, secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne, et fut élu, le 4 octobre 1816, député du grand collège de ce même département par 110 voix (192 votants, 232 inscrits). Les secrétaires généraux furent supprimés le 9 août 1817, et M. Vialettes fut réélu député, le 20 octobre 1818, par 480 voix (838 votants, 1,311 inscrits). Il prit place au centre, fut rapporteur de diverses commissions chargées de la réorganisation administrative, et vota en 1819 pour les lois d'exception et pour le nouveau système électoral. Il fut appelé à la préfecture de l'Arriège le 13 juillet 1819, et ne se représenta pas aux élections de 1824. « Négociant que la République a fait riche, lit-on dans son dossier administratif de 1829, que l'empire a fait baron, que la Restauration a fait préfet, s'étant fort bien trouvé de tous les gouvernements. Portal l'a fait nommer préfet pour se débarrasser de lui. » Il quitta la vie publique à la révolution de 1830.

**VIALIS** (MICHEL-JOSEPH DE), député en 1789, né à Toulon (Var) le 13 janvier 1729, mort à une date inconnue, maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis, fut élu, le 6 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée de Toulon. Le *Moniteur* dit seulement de lui qu'il prêta le serment après la fuite du roi à Yvernes et qu'il fut membre du comité de la marine. Il disparut de la scène politique après la session.

**VIALLET** (ACHILLE-CONSTANTIN), représentant en 1871, né à Beaufort (Savoie) le 6 octobre 1820, mort le 13 août 1871, était notaire à Moutiers et maire de cette ville. Élu, le 8 février 1871, comme républicain, représentant de la Savoie à l'Assemblée nationale, le 2<sup>e</sup> sur 5, par 19,627 voix (33,375 votants, 66,544 inscrits), il prit place à gauche, vota contre la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, mourut au bout de six mois, et fut remplacé par M. Grange-Humbert.

**VIARD** (LOUIS-RENÉ, BARON), député en 1789, né à Pont-à-Mousson (Meurthe) le 14 janvier 1743, mort à Pont-à-Mousson en 1833, était en

1766 avocat au parlement de Nancy. Lieutenant de police à Pont-à-Mousson en 1782, il fut élu, le 1<sup>er</sup> avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Bar-le-Duc. Il prêta le serment du Jeu de paume, et, quelques mois après, fut blessé par la chute des tribunes dans la salle de l'Archevêché. Son rôle fut d'ailleurs très obscur. Après la session, il devint administrateur de la Meurthe (25 septembre 1791), président de l'administration de Pont-à-Mousson en l'an IV, et, après le 18 brumaire, sous-préfet de Château-Salins, membre de la commission des émigrés, procureur gérant du lycée de Nancy (25 nivôse an XII), et directeur des droits réunis de la Meurthe (5 germinal suivant). Créé baron de l'Empire le 25 février 1813, il fut admis à la retraite en 1815.

**VIARD** (LOUIS-RENÉ, BARON), représentant en 1849, député de 1852 à 1859, né à Pont-à-Mousson (Meurthe) le 18 décembre 1795, mort à Paris le 18 mai 1859, fils du précédent, entra dans l'administration des contributions directes, se fit recevoir avocat en 1820, et devint suppléant du juge de paix, commandant de la garde nationale, et membre du conseil général de la Meurthe et du conseil municipal de Toul. Élu, le 13 mai 1849, représentant de la Meurthe à l'Assemblée législative, le 9<sup>e</sup> et dernier, par 20,497 voix (85,081 votants, 122,416 inscrits), il siégea à droite, s'associa aux opinions de la majorité et se rallia à la politique de L.-N. Bonaparte. Candidat du gouvernement après le coup d'État, il fut élu (29 février 1852) député de la 3<sup>e</sup> circonscription de la Meurthe au Corps législatif, par 26,893 voix (29,164 votants, 38,136 inscrits), contre 1,287 à M. France, prit part à l'établissement du régime impérial, et obtint sa réélection, le 22 juin 1857, par 28,063 voix (28,937 votants, 31,644 inscrits), contre 651 au général Cavagnac. Il reprit sa place dans la majorité, mourut pendant la législature, et fut remplacé, le 24 juillet 1859, par M. Chevandier. Chevalier de la Légion d'honneur (1852).

**VIART** (AMÉDÉE, VICOMTE DE), député de 1842 à 1846, né à Morigny (Seine-et-Oise) le 23 août 1800, mort au château de Brunehaut (Seine-et-Oise) le 13 juillet 1868, propriétaire et chef de bataillon de la garde nationale en résidence à Chatignonville (Seine-et-Oise), fut élu, le 9 juillet 1842, député du 4<sup>e</sup> collège de Seine-et-Oise (Etampes) par 198 voix (382 votants, 417 inscrits), contre 184 à M. Léon de Laborde. Il prit place parmi les libéraux et vota contre l'indemnité Pritchard. Il échoua, le 1<sup>er</sup> août 1846, avec 151 voix contre 263 à l'élui, M. de Laborde, et ne reparut plus dans les assemblées parlementaires.

**VIAU**. — Voy. THÉBAUDIÈRES (BARON DE).

**VIBRAYE** (ANNE-VICTOR-DENIS HURALL, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris le 4 octobre 1767, mort au château de Cour-Cheverny (Loir-et-Cher) le 8 juillet 1843, était officier de cavalerie au moment de la Révolution. Il émigra avec son père en 1791, retourna à la Restauration, et devint alors colonel, et aide-de-camp de Monsieur, plus tard Charles X. Nommé pair de France le 17 août 1815, il siégea dans la majorité ultra-royaliste, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, fut promu maréchal de camp le 1<sup>er</sup> octobre 1823, et quitta la Chambre haute à la révolution de 1830, pour ne pas prêter serment au nouveau régime.

VICENCE (DUC DE). — Voy. CAULAINCOURT.

VICHY (ROCH-ETIENNE, COMTE DE), pair de France, né à Paulhagnot (Haute-Loire) le 7 juillet 1753, mort à Paris le 3 avril 1820, entra dans les ordres; il était, au moment de la Révolution, amant de la reine Marie-Antoinette. Il émigra en 1791, ne retourna en France qu'avec les Bourbons, fut nommé évêque d'Autun le 25 octobre 1819, et pair de France le 23 décembre 1823. Il siégea parmi les royalistes ultra, et fut appelé au conseil d'Etat le 26 août 1824.

VICHY-CHAMPROND (ABEL-CLAUDE GORIC-CÉCILE, COMTE DE), député de 1827 à 1831, né à Ligny (Saône-et-Loire) le 23 octobre 1765, mort à Marcigny (Saône-et-Loire) le 15 septembre 1832, neveu du précédent, et grand propriétaire, fut élu, le 24 novembre 1827, député du grand collège de Saône-et-Loire, par 149 voix (279 votants, 373 inscrits), contre 126 à M. de Drée. Il prit place parmi les ministériels, vota contre l'Adresse des 221, et ne se représenta pas aux élections de 1830.

VICTOR. — Voy. BELLUNE (DUC DE).

VIDAL (BAPTISTE-JEAN), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, représentant aux Cent-Jours, né à Orthez (Basses-Pyrénées) le 31 octobre 1761, mort à une date inconnue, fut, au début de la Révolution, administrateur et procureur-syndic du district d'Orthez. Le 6 septembre 1792, il fut élu troisième député suppléant des Basses-Pyrénées à la Convention. Admis à siéger le 5 octobre 1793, à la place de Saadon démissionnaire, il fut chargé d'une mission auprès de l'armée des Pyrénées-Orientales, dont il annonça les succès à l'Assemblée. Réélu député des Basses-Pyrénées au Conseil des Cinq-Cents le 21 vendémiaire an IV, il n'y siégea que peu de temps et donna sa démission le 13 ventôse an V. Il devint, en 1812, substitut du procureur impérial à Orthez, et fut élu, le 15 mai 1815, représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours par 43 voix (78 votants), contre 31 à M. Larron-Dorvion. Après la courte session de cette législature, il poursuivit sa carrière judiciaire, fut nommé juge d'instruction à Orthez en 1818, redevint substitut au même tribunal l'année suivante, passa procureur du roi au même siège en 1824, président du même tribunal en 1844, et fut mis à la retraite, avec le titre de président honoraire, en 1853. Chevalier de la Légion d'honneur (1837).

VIDAL (PIERRE-THOMAS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Foix (Ariège) le 21 décembre 1773, mort à Foix le 28 décembre 1813, « fils de Pierre Vidal, docteur en médecine, et de dame Marie Pelouse », étudia le droit et exerça à Foix la profession d'avocat. Le 15 mai 1815, il fut élu représentant de l'arrondissement de Foix à la Chambre des Cent-Jours, par 31 voix (51 votants), contre 7 à M. Roques, greffier. Son rôle parlementaire prit fin avec la session.

VIDAL (FRANÇOIS-ANNE-MARCEL), député de 1831 à 1834, représentant du peuple en 1843, né à Félines-Hautpoul (Hérault) le 8 janvier 1796, mort à Tholomieu (Hérault) le 13 avril 1872, fut d'abord professeur, se livra ensuite au com-

merce, et devint juge de paix du canton d'Olonzac (Hérault). Partisan de la révolution de 1830, il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 5<sup>e</sup> collège de l'Hérault (Salut-Pons), par 83 voix (112 votants, 182 inscrits), contre 53 à M. Laur d'Olonzac. Il prit part aux discussions financières et se sépara bientôt du pouvoir qu'il accusa de réaction. Il ne se représenta pas en 1834, et continua son opposition jusqu'en 1848. Élu, le 23 avril de cette dernière année, représentant de l'Hérault à la Constituante, le 4<sup>e</sup> sur 10, par 14,202 voix, il fit partie du comité des finances, et vota en général avec la droite, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussefière, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expulsion de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il ne reparut plus sur la scène politique.

VIDAL (FRANÇOIS), représentant en 1850, né à Contras (Gironde) le 16 février 1812, mort à Contras le 6 février 1872, fut reçu avocat à Paris en 1831, collabora au *Courrier de Bordeaux*, s'adonna à l'étude de l'économie politique et des questions sociales, et s'éprit des doctrines saint-simoniennes et fouriéristes. Une étude, qu'il fit paraître en 1835 à la librairie sociétaire, sur les *Cuissees d'Espagne*, mit en lumière ses qualités de penseur et de publiciste. Rédacteur à la *Démocratie pacifique*, il tendit à se rapprocher des théories de Louis Blanc et recommanda l'intervention de l'Etat dans les relations entre travailleurs et capitalistes. M. Vidal eut de fréquentes polémiques avec Frédéric Bastiat qui combattit très vivement ses idées, tout en rendant hommage à son talent. Il collabora encore à la *Presse*, à la *Revue indépendante*, et publia en 1846, sous ce titre : *De la répartition des richesses, ou De la justice distributive en économie sociale*, un ouvrage qui fut très remarqué. Il avait été, d'autre part, sous le gouvernement de Louis-Philippe, employé quelque temps à la préfecture de la Seine, pour les travaux d'expropriation relatifs à la construction des fortifications de Paris. Après la révolution de 1848, M. Vidal fut nommé secrétaire de la commission du Luxembourg, que présidait Louis Blanc. Il prit une part active aux travaux de cette réunion, donna en juillet une brochure intitulée : *Vivre en travaillant, projets, vues et moyens de réformes sociales* (1848), entreprit, en 1849, la publication du journal le *Travail affranchi*, en collaboration avec M. Toussone, et, lors des élections partielles du 10 mars 1850, fut désigné avec Carnot et de Flotte, comme candidat du parti socialiste à l'Assemblée législative dans le département de la Seine, qui fut élu, le 2<sup>e</sup> sur 3, par 128,439 voix (260,193 votants, 366,653 inscrits). En même temps, il était élu représentant du département du Bas-Rhin, par 55,495 voix (97,491 votants, 137,534 inscrits). Il siégea à la Montagne, opina constamment avec la minorité démocratique et protesta contre la politique présidentielle de L.-N. Bonaparte. Le coup d'Etat de 1851 le rendit à la vie privée. Il continua de s'occuper d'études sociales, publia l'*Organisation du crédit personnel et réel, mobilier et immobilier* (1851), la *Théologie de la religion naturelle* (1860), et mourut à 60 ans.

**VIDAL** (SATURNIN-CHRISTINE-PIERRE), représentant en 1871, né à Foix (Ariège) le 26 février 1819, fit son droit à Paris, se fixa à Foix, puis à Toulouse, comme avocat, et acquit de la réputation. Il se présenta, le 16 mars 1868, comme candidat indépendant au Corps législatif dans la 1<sup>re</sup> circonscription de l'Ariège, en remplacement de M. Didier, décédé, et échoua avec 2,619 voix contre 18,614 à M. Denat, candidat du gouvernement, 7,385 à M. Anglade, ancien représentant, et 924 à M. de Bellissen. Élu, le 8 février 1871, représentant de l'Ariège à l'Assemblée nationale, le 4<sup>e</sup> sur 5, par 28,571 voix (46,270 votants, 72,427 inscrits), il prit place parmi les légitimistes, se fit inscrire au cercle des Réservoirs, signa la demande de rétablissement de la monarchie et l'adresse des députés syllabistes au pape, assista au pèlerinage de Faray-le-Monial, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Il ne se représenta pas en 1876.

**VIDAL-CONTANT** (BERNARD), député au Corps législatif de 1813 à 1815, né à Carcassonne (Aude) le 31 avril 1756, mort à Carcassonne le 18 février 1827, « fils de M. Vital Vidal, receveur des droits casuels du roy, et de demoiselle Jeanne-Marie Faure », propriétaire dans sa ville natale, fut élu, le 6 janvier 1813, par le Sénat conservateur, député de l'Aude au Corps législatif; il adhéra, en 1814, à la déchéance de l'empereur, et quitta la vie politique à la fin de la législature.

**VIDAL DE LINDENGES** (JEAN-FRANÇOIS-MARIE-FÉLIX-STANISLAS), représentant en 1818, né à Wilmington (États-Unis) le 6 novembre 1796, mort à Paris le 11 juillet 1857, étudia le droit et fit partie de la magistrature sous la Restauration, comme procureur général à la cour royale de la Guyane. Il conserva ce poste sous le règne de Louis-Philippe, fut fait chevalier, puis officier de la Légion d'honneur, et le 30 octobre 1818, fut élu représentant de la Guyane française à l'Assemblée Constituante, mais il ne siégea pas. M. Vidal de Lindenges fut admis à la retraite le 15 février 1854, comme procureur général à la cour impériale de la Guyane.

**VIDALAT** (JEAN-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né et mort à des dates inconnues, était accusateur public à Mirepoix (Ariège), quand il fut élu, le 25 germinal an V, député de l'Ariège au Conseil des Cinq-Cents par 142 voix (183 votants). Il ne s'y fit pas remarquer, et son nom n'est pas cité au *Moniteur*. L'annulation de son élection au 18 fructidor mit fin à sa courte carrière politique.

**VIDALIN** (ÉTIENNE), membre de la Convention, né à Moulins (Allier) le 14 avril 1743, mort à Corquilleroy (Loiret) le 23 juillet 1794, était imprimeur à Moulins, administrateur du district et président du tribunal de commerce, quand il fut élu, le 7 septembre 1792, premier suppléant de l'Allier à la Convention nationale, « à la pluralité des voix ». Admis à siéger, dès le 22 septembre, en remplacement de Vernin non acceptant, il se prononça pour la mort dans le procès du roi et contre l'appel; il était absent par congé lors du scrutin sur le sursis. Il fut envoyé en mission à l'armée du

Nord, remplit les fonctions de commissaire de la Convention près la papeterie de Briges (Loiret), et, le 14 novembre 1793, écrivit une lettre au comité de salut public pour lui annoncer qu'il renonçait à son baptême : « Des prêtres imbéciles et trompeurs ont outragé en moi la nature et l'homme. Ils m'ont souillé par les cérémonies d'un baptême auquel je renonce pour mes enfants et pour moi. » Il mourut l'année suivante.

**VIDALOT** (ASCRONE), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Valence d'Agon (Lot-et-Garonne) le 9 août 1734, mort à Villeneuve d'Agon (Lot-et-Garonne) le 12 février 1808, était homme de loi dans son pays natal avant la Révolution. Juge au tribunal du district de Valence (Lot-et-Garonne), il fut élu, le 3 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 8<sup>e</sup> sur 9, par 137 voix (307 votants), et opta avec la majorité réformatrice. Il obtint, le 5 septembre 1792, sa réélection comme membre de la Convention pour le même département, le 1<sup>er</sup> sur 9, par 281 voix (472 votants). Lors du procès du roi, il répondit au premier appel nominal : « Ce n'est que comme juge et comme législateur que hier j'ai opiné pour déclarer Louis coupable de haute trahison contre l'Etat. En cette double qualité, je dois déclarer aujourd'hui la peine : la loi prononce la mort contre les conspirateurs ; la mort de Louis est nécessaire à l'intérêt de la république. Je vote pour la mort. » Il se prononça en outre contre l'appel et contre le sursis, et prit la parole à propos du siège de Mayence pour déclarer qu'avant le blocus un agent de Custine avait invité le général Dogné à avoir une conférence avec les chefs prussiens. Passé au Conseil des Anciens, le 22 ventôse an IV, comme député de Lot-et-Garonne, par 136 voix sur 274 votants, il fut élu secrétaire de cette assemblée, se plaignit du retard apporté à la promulgation de la loi sur la garde nationale, et appuya le projet relatif au paiement du traitement des officiers réformés. Il quitta le Conseil en l'an VI, et ne reparut plus sur la scène politique.

**VIEFVILLE DES ESSARTS** (JEAN-LOUIS, BARRON), député en 1789, né à Malzy (Aisne) le 29 février 1744, mort à Guise (Aisne) le 12 décembre 1820, était avocat, et subdélégué à Guise (Aisne), quand il fut élu, le 22 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Vermandois. Il prêta le serment du Jeu de paume, fut membre du comité féodal, ne prit qu'une fois la parole, à propos de la discussion sur l'organisation du pouvoir judiciaire, et n'exerça aucune fonction publique sous le régime conventionnel et directorial. Rallié au 18 brumaire, il devint juge au tribunal de son département, conseiller général, et fut créé baron de l'empire le 25 février 1813. Il était membre de la Légion d'honneur.

**VIEILH.** — Voy. BOISSOLIN (DE).

**VIEILLARD** (PIERRE-JACQUES), député en 1789, né à Saint-Lô (Manche) en 1756, mort à Saint-Lô le 13 janvier 1815, était avocat dans sa ville natale, quand il fut élu, le 28 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Coutances. Il fut délégué par son ordre près de la chambre du clergé, prêta le serment du Jeu de paume, fit partie des comités des recherches et des rapports, fut adjoint au comité de judicature, et nommé secrétaire de

l'Assemblée le 11 septembre 1790; il parla sur le remplacement de la gabelle, et fit ordonner le paiement des liquidations arriérées et exempter du droit d'enregistrement les liquidations d'office. Il ne reparut pas sur la scène politique après la session.

**VIEILLARD (NARCISSE)**, député de 1812 à 1816, représentant en 1818 et en 1819, sénateur du second Empire, né à Paris le 25 janvier 1791, mort à Paris le 19 mai 1857, entra à l'École polytechnique et appartint à l'armée comme officier d'artillerie. Après avoir fait les campagnes de Russie (1812), d'Allemagne (1813), et de France (1814), il rentra dans la vie privée à la Restauration, et manifesta en plusieurs circonstances ses sentiments bonapartistes. Choisi par le régent Hortense pour précepteur de son fils aîné Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, frère de Napoléon III, il s'occupa aussi de l'éducation du futur empereur, puis il se retira en Normandie. Le 21 juin 1831, il se présenta à la députation dans le 2<sup>e</sup> collège de la Manche (Carentan), et échoua avec 63 voix contre 136 à Pélu, M. Enouf, et 32 à M. de Lorimier. Mais aux élections suivantes (9 juillet 1832), il obtint dans le même collège, malgré les efforts de l'administration, 119 voix sur 291 votants et 355 inscrits, contre 41 au député sortant. Il siégea dans l'opposition bonapartiste, se prononça contre l'indemnité Pritchard, et ne fut pas réélu le 1<sup>er</sup> août 1836, n'ayant obtenu que 107 voix contre 317 à Pélu, le général Meslin, et 118 à M. d'Harcourt. M. Vieillard se rallia alors au parti républicain, se fit nommer par le gouvernement provisoire commissaire dans le département de la Manche, et fut élu (23 avril 1848) représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 2<sup>e</sup> sur 13, par 117,767 voix. Il fit partie du comité de la guerre, et vota d'abord avec la fraction la plus modérée du parti démocratique, pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc, contre les poursuites contre Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine. Il avait été un des soutiens les plus actifs de la candidature de L.-N. Bonaparte à la présidence de la République. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Manche à l'Assemblée législative, le 3<sup>e</sup> sur 13, par 75,684 voix (94,481 votants, 163,192 inscrits), M. N. Vieillard passa pour un des conseillers intimes du chef de l'Etat, dont il appuya, en toute circonstance, la politique personnelle, et qui le chargea de diverses missions confidentielles importantes, notamment auprès de certains chefs des partis monarchiques. Il contribua à la préparation et à l'exécution du coup d'Etat du 2 décembre 1851, et continua de vivre dans l'intimité du prince. Le 26 janvier 1852 M. Vieillard fut appelé à siéger au Sénat. Le 7 novembre suivant, lors du vote sur le rétablissement de l'empire, il fut le seul sénateur qui vota contre; il prit désormais peu de part aux débats de la Chambre haute, et se retira peu à peu de la scène politique. A sa mort, il défendit, par une clause de son testament, de porter son corps à l'église; le chambellan de l'empereur, envoyé pour assister aux funérailles, déclara alors qu'il se retirait.

**VIEL DE LUNAS** — Voy. ESPEUILLES (MARQUIS D').

**VIELFAURE (LOUIS-PRIVAT-CAMILLE)**, député de 1881 à 1885 et de 1888 à 1889, né à Largentière (Ardèche) le 6 juin 1823, mort à Largentière le 3 mai 1891, fut reçu docteur en droit à Paris en 1847. Inscrit au barreau de Largentière, maire de cette ville et conseiller général de l'Ardèche, il fut élu, le 21 août 1881, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Largentière, par 6,527 voix (11,751 votants, 16,956 inscrits), contre 5,173 à M. Blachère, monarchiste. Il prit place à gauche, et vota pour les cabinets Ferry et Gambetta, et pour les crédits de l'expédition du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste de l'Ardèche, il échoua avec 39,773 voix sur 88,137 votants. Mais l'élection du département ayant été invalidée en bloc, M. Vielfaure se représenta au nouveau scrutin du 14 février 1886, et passa alors, le 2<sup>e</sup> sur 6, avec 47,433 voix (92,766 votants). Il reprit sa place dans les rangs de la majorité, soutint les divers cabinets de la législature, vota l'expulsion des pilules, et se prononça dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger, il s'était abstenu sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution.

**VIEILLARD-MIGEON (FRANÇOIS-CHRISTOPHE-NICOLAS-JUVENAT)**, député au Corps législatif de 1869 à 1870, et sénateur de 1876 à 1886, né à Belfort (Haut-Rhin) le 21 novembre 1803, mort à Giromagny (Haut-Rhin) le 4 octobre 1883, était maître de forges à Morvillars et conseiller général du Haut-Rhin pour le canton de Delle depuis 1848. Il fit à l'Empire une opposition très modérée, perdit en 1857 ses fonctions de maire de Delle pour avoir combattu le candidat officiel, et fut élu, le 24 mai 1869, comme candidat indépendant, député de la 3<sup>e</sup> circonscription du département du Haut-Rhin au Corps législatif, par 14,491 voix (27,902 votants, 33,239 inscrits), contre 13,273 à M. de Reinach. Il prit place dans le tiers-parti, signa l'interpellation des 116, vota pour la déclaration de guerre à la Prusse, et rentra dans la vie privée au 4 septembre 1870. Aux élections du 8 février 1871, il réunit 29,123 voix sur 74,128 votants dans le département du Haut-Rhin, sans être élu. Lors des élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il posa sa candidature dans le territoire de Belfort, puis la retira devant celle de Thiers, qui fut élu. Mais, après l'option de Thiers pour un siège de député, M. Vieillard-Migeon se porta de nouveau candidat (7 mai), et fut élu, par 82 voix (111 électeurs). Il siégea à la droite du Sénat, se prononça pour la dissolution de la Chambre (1877), contre le ministère Dufaure, contre l'article 7 de la loi Ferry, fut réélu, le 8 janvier 1882, au renouvellement triennal, par 61 voix (111 votants), contre 50 à M. Boigeol, vota contre les ministères républicains qui se succédèrent au pouvoir, contre la réforme judiciaire, contre le divorce, contre les crédits du Tonkin, et mourut à 83 ans.

**VIEILLARD MIGEON (ARMAND-GASTON)**, député de 1885 à 1889, né à Mézière (Haut-Rhin) le 22 septembre 1842, fils du précédent, était maître de forges à Morvillars (Haut-Rhin) quand il fut porté, aux élections législatives du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice du territoire de Belfort, et fut élu, au 2<sup>e</sup> tour de scrutin (18 octobre), le 1<sup>er</sup> sur 2, par 7,736 voix 15,278 votants, 17,499 inscrits). Il prit place à

la droite monarchiste, combattit de ses votes la politique scolaire et coloniale de la majorité républicaine, et se prononça contre l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger; il était absent par congé lors du scrutin sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes.

**VIELLART (RÉSÉ-LOUIS-MARIE, CHEVALIER)**, député en 1789, né à Reims (Marne) le 17 août 1751, mort à Paris le 23 février 1803, « fils de Monsieur Jean Viellart, docteur agrégé ès droits, avocat au parlement, et de madame Marie-Anne-Nicolas Blavier », fit son droit à Paris, fut reçu avocat en 1771, et devint lieutenant au présidial de Reims en 1782. En mars 1789, il apaisa une émeute provoquée dans cette ville par la disette et le pillage des farines, et fut élu, le 26 mars 1789, député du tiers aux Etats Généraux par le bailliage de Reims, avec 107 voix (199 votants). Il prêta le serment du Jeu de paume et s'associa constamment aux actes de la majorité; membre du comité des rapports et du comité fédéral, il adressa à ce dernier un rapport sur l'abolition des justices seigneuriales et des droits qui en dérivent (1790), fut le rapporteur ordinaire des événements qui se passaient en province, notamment des troubles de Dieppe, de Pau, de Montauban, de Bordeaux, de Castres, de Nîmes, de Saint-Jean-d'Angély, présenta aussi les rapports sur la destitution de Burronville, sur l'h subordination du régiment de la Reine, sur l'insurrection de Gourdon, défendit Gobert, sollicita des peines sévères contre les prêtres réfractaires, et fit décréter l'accusation Bonne-Savardin et Maillebois. Elu, le 16 mars 1791, par la Marne, juge au tribunal de cassation, il fit, le 13 juillet suivant, une soumission patriotique pour l'entretien des volontaires. Accusateur public près la haute-cour de Vendôme en 1795, il ne cacha pas dans le procès du Babeuf son parti pris contre les accusés. Il fut ensuite un des candidats à la place laissée vacante dans le Directoire par Lotourneur, mais ce fut Barthélemy qui l'emporta. Il perdit ses fonctions judiciaires après le 18 fructidor et se consacra alors exclusivement au barreau. Partisan du coup d'Etat de brumaire, il fut renommé juge au tribunal de cassation le 11 germinal au VIII, membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire au XII, commandeur le 25 prairial, fut appelé, le 25 floréal suivant, à présider la section criminelle de la cour de cassation, et concourut, en cette qualité, à la rédaction des codes civil et criminel. En 1806, il devint inspecteur général de l'université, veilla, comme tel, à l'organisation et au fonctionnement des écoles de droit de l'empire, et fut créé chevalier de l'empire le 2 juillet 1808. Il mourut quelques mois après.

**VIEN (JOSEPH-MARIE, COMTE)**, membre du Sénat conservateur, né à Montpellier (Hérault) le 18 janvier 1716, mort à Paris le 27 mars 1803, « fils de Germain Vien, maître serrurier, et de Catherine Siminon », fut d'abord employé chez un procureur, puis chez un ingénieur au cadastre. Il entra ensuite comme ouvrier décorateur dans une fabrique de faïences, et, cédant à sa vocation pour la peinture, fréquenta l'atelier de Giral. Après quelques essais, il partit en 1741 pour Paris et entra

dans l'atelier de Natoire. Ayant obtenu un prix avec son tableau de *Jaciel* (1743), il alla à Rome comme pensionnaire du roi, et s'adonna spécialement à l'étude des maîtres de la Renaissance. Il composa alors *L'Ermite endormi* (Louvre), quelques eaux-fortes et six grandes toiles représentant la *Vie de sainte Marthe* pour les capucins de Tarascon. Revenu en France en 1750, il dut à son *Embarquement de sainte Marthe* d'être reçu agrégé à l'Académie des Arts (30 octobre 1751), et fut élu membre de l'Académie le 30 mars 1751, pour le plus médiocre de ses tableaux, *Débile et Isare*. Devenu professeur le 6 juillet 1751, il rendit l'étude du modèle vivant obligatoire, et eut pour élèves Regnauld, Vinccat, Ménageot et David. Il donna à cette époque son meilleur ouvrage: la *Prédication de saint Denis, à Saint-Roch*. Directeur de l'Académie, il retourna à Rome après Natoire (1775-1781), obtint une augmentation du traitement des pensionnaires, et organisa une exposition annuelle de leurs œuvres. Recteur de l'Académie de peinture le 5 juillet 1781, premier peintre du roi le 17 mai 1783, il continua ses travaux pendant la Révolution, composa une suite de dessins imités de l'antique, *Vicissitudes de la guerre* et le *Bonheur de la vie*, fut nommé membre du Sénat conservateur le 4 nivôse au VIII, commandeur de la Légion d'honneur le 25 prairial au XII, et créé comte de l'empire le 26 avril 1808. Il était entré à l'Institut lors de sa réorganisation (25 novembre 1795). Il esquisait *Andronaque montrant les armes d'Hector à son fils*, lorsqu'il s'éteignit, sans maladie, à l'âge de 93 ans. Il a été inhumé au Panthéon. Le musée de Montpellier possède quelques-uns de ses meilleurs tableaux, parmi les 179 qu'il a composés.

**VIENNET (JACQUES-JOSEPH)**, député en 1792, membre de la Convention, et député au Conseil des Anciens, né à Béziers (Hérault) le 14 avril 1731, mort à Béziers le 12 août 1824, d'une famille d'origine italienne, qui remonte, prétend-on, à un lieutenant de l'indier, roi des Lombards, fut gratifié d'un canonicat à 18 ans, entra, à 20 ans, dans le régiment des dragons de Languedoc, fit les campagnes de Hanovre, et fut licencié en 1763. Officier municipal de Béziers en 1790, il fut élu, le 9 septembre 1791, député de l'Hérault à l'Assemblée législative, le 8<sup>e</sup> sur 9, par 233 voix (420 votants). Il siégea parmi les modérés. Réélu, le 4 septembre 1792, par le même département membre de la Convention, le 4<sup>e</sup> sur 9, avec 469 voix (484 votants), il contesta à l'Assemblée le droit de juger Louis XVI, et répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal: « Dans les réflexions que j'ai soumises à votre examen, je crois avoir prouvé que Louis n'a cessé d'être roi qu'à l'époque où vous avez aboli la royauté; je crois encore qu'il ne peut être jugé comme homme. Je ne me suis jamais cru autorisé par nos commettants à me constituer juge; j'ai toujours pensé qu'une assemblée de législateurs ne pouvait s'ériger en tribunal judiciaire; que le même corps ne pouvait à la fois exercer la justice et faire des lois; que cette cumulation de pouvoirs serait une monstruosité. La précipitation avec laquelle vous avez décidé que vous jugeriez Louis, donnera à vos ennemis une ample matière de la plus amère et peut-être de la plus juste des critiques. Ce décret m'a fait, malgré moi, juge; j'ai obéi. Interpellé de déclarer si Louis est coupable, j'ai répondu oui. On me demande

aujourd'hui le genre de peine qui doit être appliqué à Louis, je réponds : nul ne peut être puni que par les lois préexistantes aux crimes qu'il a commis. La seule qui existe contre Louis est la prévention de l'abdication de la royauté ; mais comme nous ne sommes pas une cour judiciaire, comme nous sommes simplement hommes d'Etat, nous devons adopter la mesure politique qui tourne le plus certainement à l'avantage de la société. Si la chute de Louis pouvait entraîner celle de tous les prétendants à la couronne, je voterais pour la mort de Louis, mais comme cela ne se peut, l'intérêt du peuple me paraît repousser cette peine. Je conclus à ce que Louis soit reclus pendant tout le temps de la guerre. » Il vota en outre pour l'appel et pour le sursis. Dans une altercation qu'il eut avec Marat, celui-ci ayant tiré un pistolet de sa poche, Viennet lui saisit le bras, et l'invita à venir se battre le lendemain au bois de Boulogne ; mais Marat déclina l'invitation. Viennet combattit les propositions de Voulland qui prétendait révolutionner l'Hérault, fut nommé commissaire à la remonte des armées, et donna, dans ce poste, des preuves de probité. Elu, le 21 vendémiaire an IV, député de l'Hérault au Conseil des Anciens par 193 voix (232 votants), et de l'Aisne par 286 voix (326 votants), il fut secrétaire de cette assemblée, siégea jusqu'en germinal au VI, et ne reparut plus sur la scène politique.

**VIENNET (JEAN-PONS-GUILLAUME)**, député de 1820 à 1837 et pair de France, né à Béziers (Hérault) le 18 novembre 1777, mort au Val-Saint-Germain (Seine-et-Oise) le 10 juillet 1868, fils du précédent et de dame Elisabeth Guilbert, et neveu d'un curé de Saint-Merry, fut destiné par sa famille à l'état ecclésiastique ; mais il préféra entrer, à 19 ans, comme lieutenant en second, dans l'artillerie de marine, fut pris par les Anglais l'année suivante sur l'*Hercule*, et resta huit mois sur les pontons de Plymouth. Echangé quelque temps après, il rentra dans le même corps ; son vote négatif sur le consulat d'abord, puis sur l'établissement de l'empire, nuisit à son avancement ; il n'était que capitaine en 1813. Versé dans l'armée de terre, il fit la campagne de Saxe, fut décoré à Bautzen, se battit à Dresde, et fut fait prisonnier à Leipzig. Revenu en France à la Restauration, il devint aide-de-camp du général de Montéléger, lui-même aide-de-camp du duc de Berry ; mais, n'étant pas allé à Gand, il fut laissé sans emploi au second retour des Bourbons, bien qu'il eût refusé son adhésion à l'Acte additionnel. Il collabora alors à l'*Aristarque*, au *Journal de Paris*, au *Constitutionnel*, fut admis, en 1818, dans le corps d'état-major, nommé chef d'escadron à l'ancienneté en 1823, et rayé des rôles en 1827, à la suite de la publication de son *Épître aux chiffonniers* en faveur de la liberté de la presse. Cette disgrâce le rendit populaire, et, le 21 avril 1828, il fut élu député du 2<sup>e</sup> arrondissement électoral de l'Hérault par 346 voix (351 votants, 647 inscrits), contre 126 à M. Valèsie, en remplacement de M. Royer-Collard qui avait opté pour Vitry-le-François ; il avait des intérêts dans des mines du département. Il prit place dans l'opposition de gauche, parut quelquefois à la tribune, et vota l'Adresse des 221. Réélu, le 23 juin 1830, par 345 voix (619 votants, 706 inscrits) contre 263 à M. Saint-Aubin de Liron, il contribua à l'établissement de la monarchie de Juillet, et ce fut lui qui lut au peuple, à l'Hôtel de Ville,

le 31 juillet, la nomination du duc d'Orléans comme lieutenant général du royaume. Le gouvernement nouveau lui rendit son grade de chef de bataillon dans l'état-major. Réélu député, le 5 juillet 1831, par 381 voix (585 votants, 691 inscrits) contre 156 à M. de Bausset ; le 21 juin 1831, par 324 voix (619 votants, 727 inscrits) contre 313 à M. Payre, il siégea dans la majorité ministérielle, et soutint le gouvernement par des attaques piquantes et soudaines contre l'opposition et contre la presse, qui s'en vengea en l'accablant d'épigrammes et d'injures. Il avait, entre autres, dénoncé à la Chambre et attaqué en justice le journal *la Tribune* qui l'accusait d'émarger aux fonds secrets. « Le rillole, a-t-il écrit lui-même, fut versé à pleine main sur mon nom, sur ma personne, sur mes ouvrages. » Des rancunes littéraires envenimèrent d'ailleurs les luttes politiques ; ennemi acharné des romantiques, Viennet ne ménageait pas plus ses adversaires qu'il n'en était ménagé lui-même. Membre de l'Académie française (18 novembre 1831), ami particulier de Louis-Philippe, il mena de front, avec une verve toute méridionale, la littérature et la politique, et composa des travaux historiques, des romans, des opéras, des tragédies, des comédies et un grand nombre d'épîtres et de fables. Le roi l'éleva à la dignité de pair de France le 7 novembre 1839. Lieutenant-colonel d'état-major depuis 1834, il avait été admis à la retraite de ce grade le 5 mai 1836. Retiré de la vie politique en 1848, il publia, en 1864, un poème épique en dix chants : la *Franciade*, et se mêla, dans les dernières années de sa vie, aux protestations de la franc-maçonnerie contre l'immixtion du gouvernement ; grand-maître du rite écossais, il refusa notamment de reconnaître l'obédience du maréchal Magnan que le gouvernement avait placé à la tête du Grand-Orient de France. Commandeur de la Légion d'honneur (1 janvier 1836).

**VIENNET (LOUIS-JOSEPH)**, représentant en 1871, né à Béziers (Hérault) le 21 août 1813, mort à Béziers le 7 mai 1881, propriétaire, sans antécédents politiques, fut élu, le 8 février 1871, représentant de l'Hérault à l'Assemblée nationale, le 7<sup>e</sup> sur 8, par 50,092 voix (88,483 votants, 141,397 inscrits). Il prit place à droite, se fit inscrire à la réunion des Réservoirs, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Il ne se représenta pas aux élections de 1876.

**VIENOT.** — Voy. VAUBLANC (DE).

**VIETTE (JULES-FRANÇOIS STANISLAS)**, député depuis 1876 et ministre, né à Blamont (Doubs) le 6 mai 1813, combattit l'empire dans les journaux républicains de l'Est, et notamment dans la *Démocratie franco-comtoise* dont il fut l'un des fondateurs. Capitaine des mobilisés du Doubs pendant la guerre de 1870, il fut cité à l'ordre du jour de l'armée, devint conseiller municipal de Blamont, conseiller général de ce canton (8 octobre 1871), et, sur la recommandation publique de Gambetta, fut élu, le 29 février 1876, député de l'arrondissement de Montbéliard par 9,091 voix (15,093 votants, 18,668 inscrits) contre 5,453 à M. Grosjean ; dans sa profession de foi, il demandait une République sagement progressive, la réduction

du service militaire, la liberté des cultes, l'instruction laïque, gratuite et obligatoire. Il prit place à gauche et fut des 363 qui refusèrent un vote de confiance au ministère du 16 mai. Réélu, le 11 octobre 1877, par 10,279 voix (16,792 votants, 19,835 inscrits) contre 6,418 à M. Mettetal, ancien représentant, il reprit sa place à gauche, soutint la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, et fut réélu, le 21 août 1881, par 11,670 voix (14,221 votants, 20,026 inscrits). Il déclara (février 1883) dans la discussion du projet Fabre sur l'expulsion des prétendants, qu'il n'y avait pas de droit commun pour les princes, signa (février 1886) la proposition d'expulsion Ballue-Duché, se prononça pour la réforme de la magistrature, pour le scrutin de liste, pour le maintien du budget des cultes, et pour la politique des résultats préconisée par Gambetta. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine du Doubs, il fut élu, le 1er sur 5, par 37,511 voix (64,794 votants, 81,221 inscrits), et accepta, dans le 1er cabinet Tirard, le portefeuille de l'Agriculture (12 décembre 1887), qu'il conserva dans le cabinet suivant (cabinet Floquet) le 3 avril 1888, jusqu'à la chute de ce cabinet (22 février 1889); il déposa, en cette qualité, plusieurs projets de loi, notamment concernant la réforme de l'administration forestière, et eut à répondre, sur ce point, à une interpellation de M. Volland (*Voy. ce nom*). Dans la dernière session, il s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (chute du cabinet Floquet dont il faisait partie), pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour les poursuites contre le général Boulanger; il s'est abstenu sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse. M. Vietto est un des hauts dignitaires de la franc-maçonnerie.

**VIEUVILLE** (AUGUSTE-JOSEPH BAUDE, COMTE DE LA), député de 1820 à 1827 et pair de France, né à Châteauneuf (Ille-et-Vilaine) le 11 septembre 1799, mort à Châteauneuf le 25 avril 1835, « fils de messire Étienne-Auguste Baudé, chevalier seigneur de la Vieuville et de Saint-Pérez, marquis de Châteauneuf, colonel d'infanterie, ancien capitaine au régiment des gardes-français du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Françoise-Joséphine Butler », était, en 1773, page de Louis XV. Peu de temps après, il entra aux gardes-françaises; il était colonel en 1789. Il émigra en 1791, servit à l'armée des princes, organisa une compagnie de gentilshommes bretons dite compagnie de la Vieuville, resta quelque temps en Angleterre et retourna en France après le 18 fructidor. Rallié au 13 brumaire, il devint président de canton en l'an VIII, et assista en cette qualité au couronnement de l'empereur Napoléon qui, sur ses instances, le choisit pour chambellan (décembre 1809); il était déjà conseiller général de la Meurthe. Nommé préfet de la Stura en décembre 1810, chevalier de la Légion d'honneur (juillet 1811), créé comte de l'empire le 12 février 1812, il passa, le 12 mars 1813, à la préfecture du Haut-Rhin. Après les Cent-Jours auxquels il ne prit aucune part, il fut nommé préfet de l'Allier le 14 juillet 1815, de la Somme (15 mai 1816), de la Charente-Inférieure (19 juillet 1820), mais refusa ce dernier poste pour briguer le mandat législatif. Président du col-

lège électoral de l'Ille-et-Vilaine, il fut successivement élu député du grand collège de ce département, le 13 novembre 1820, par 222 voix (289 votants, 308 inscrits); le 16 mai 1823, par 209 voix (242 votants, 315 inscrits); le 6 mars 1824, par 205 voix (237 votants, 326 inscrits). Ami de M. de Corbière et de M. de Villèle, il siégea constamment parmi les royalistes intransigeants, et fut nommé pair de France le 5 novembre 1827. A la révolution de juillet, il fut exclu de la Chambre haute en vertu de l'article 68 de la nouvelle Charte.

**VIGAROSY** (JEAN-BAPTISTE-CLAUDE-CHARLES-JOSEPH), membre du Sénat, né à Mirepoix (Ariège) le 23 juin 1822, mort à Foix (Ariège) le 1er février 1890, fit son droit à Paris, étant encore étudiant à Paris, comme candidat à l'Assemblée constituante en avril 1848, par les électeurs républicains de l'Ariège, au refus de son père, et recueillit plus de 10,000 voix sans être élu. La même année, il devint conseiller général du canton de Mirepoix. Reçu docteur en droit le 29 août 1851, avec une thèse sur *le Principe de l'irrévocabilité des donations entre vifs*, il se retira dans son pays, où il possédait de grandes propriétés, et donna sa démission de conseiller général en 1852 pour ne pas prêter serment à l'empire. Resté en dehors de la politique militante pendant la durée de l'empire, il fut réélu conseiller général le 8 octobre 1871, et fit partie de la commission de permanence de l'assemblée départementale. Élu, le 30 janvier 1876, sénateur de l'Ariège par 205 voix (373 votants), il prit place à la gauche républicaine, et vota, le 23 juin 1877, contre la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie. Réélu, le 6 janvier 1885, au renouvellement triennal, par 333 voix (625 votants), il ne cessa de voter avec la majorité républicaine, notamment pour l'expulsion des princes, et se prononça, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement, pour le projet de loi Lisb non restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

**VIGER** (GUILLAUME-THÉODORE), député de 1831 à 1837 et de 1842 à 1848, né à Sommières (Gard) le 9 avril 1792, mort à Montpellier (Hérault) le 2 août 1843, avocat général à la cour de cassation, fut élu, le 21 juin 1831, député du 2<sup>e</sup> collège du Gard (Nîmes), par 269 voix (471 votants, 631 inscrits), contre 195 à M. Hyde de Neuville. Nommé conseiller à la cour de cassation le 6 août 1835, il ne se représenta pas en 1837, et échoua, le 4 mars 1839, dans le 2<sup>e</sup> collège de l'Hérault (Montpellier), avec 275 voix contre 279 à l'élu, M. de Larcy. Il avait été nommé 1<sup>er</sup> président à la cour de Montpellier le 11 septembre 1837. Il fut réélu, dans le 6<sup>e</sup> collège de ce dernier département (Lodève), le 9 juillet 1842, par 231 voix (396 votants, 491 inscrits), contre 159 à M. Maistre, et, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 274 voix (449 votants, 539 inscrits), contre 171 à M. Renouvier. Il siégea constamment parmi les ministériels, et vota pour l'indemnité Pritchard et contre la proposition Rémusat. La révolution de 1848 mit fin à sa carrière politique.

**VIGER** (MARIE-ALBERT), député depuis 1885, né à Jargeau (Loiret) le 19 octobre 1813, se fit recevoir docteur-médecin à Paris en 1867, et alla exorcer à Châteauneuf-sur-Loire dont il devint maire. Conseiller d'arrondissement, puis



conseiller général, il collabora à divers journaux républicains de la région, et publia quelques petits ouvrages de vulgarisation dans la collection de la Société Franklin. Porté, aux élections législatives du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine du Loiret, il fut élu, le 6<sup>e</sup> sur 6, par 47,713 voix (83,675 votants, 102,689 inscrits). Il prit place à gauche, défendit les doctrines protectionnistes en matière de douanes et de traités de commerce, fut secrétaire des groupes agricole et viticole du parlement, membre de la commission du budget (1887), questeur du groupe de la gauche radicale, appuya les surtaxes sur les céréales et sur les bestiaux, ainsi que le projet analogue sur les riz et sur les maïs, vota l'expulsion des princes, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonné restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Officier d'Académie.

**VIGER DES HERBINIÈRES** (LOUIS-FRANÇOIS-SÉNASTIEN), membre de la Convention, né aux Rosiers (Maine-et-Loire) le 7 juillet 1755, exécuté à Paris le 30 octobre 1793, d'une famille de commerçants, fut placé, comme enseigne, sur un navire qui faisait la traite des nègres, mais, sans goût pour ce métier, revint faire son droit à Angers, y fut reçu avocat à 21 ans, et acheta une charge de substitut du procureur du roi. Ses discours de rentrée, ses Mémoires, dont l'un fut couronné par l'Académie d'Angers en 1787, traitent tous des préoccupations politiques et sociales du moment. Procureur-syndic du district d'Angers (1790), il fut en butte à de persistantes accusations de vénalité, donna sa démission (mai 1792), et s'engagea dans le 2<sup>e</sup> bataillon des volontaires de Maine-et-Loire. Le 6 septembre suivant, le département de Maine-et-Loire l'élit premier député suppléant à la Convention, par 291 voix sur 562 votants. Il prit part à la bataille de Valmy, passa dans la garde nationale active d'Angers, et fut appelé à siéger à la Convention le 16 avril 1793, en remplacement de M. de Houlières démissionnaire. Il siégea parmi les modérés, et prit parti pour la Gironde. Le 30 avril, il demanda, devant l'insolence des tribunes, que l'assemblée se retirât à Versailles, fut membre de la commission des Douze, et se fit fort de prouver « le despotisme le plus horrible et le plus avilissant » de la commune de Paris. Décret d'accusation le 2 juin, il fut détenu dans son domicile. Le rapport de Saint-Just (3 juin) lui laissa espérer la liberté; mais, compris dans le décret d'accusation du 3 octobre, il comparut, le 21, devant le tribunal révolutionnaire, et fut condamné à mort avec les Girondins; il monta le dernier sur l'échafaud. L'abbé Lothringer, dans une lettre datée de Thann, le 27 juillet 1797, assure que Viger se confessa à lui avant de mourir.

**VIGIER** (JOSEPH), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Lentat, commune d'Arpajon (Cantal) le 12 janvier 1767, mort à Lentat le 16 novembre 1833, « fils du sieur Jean-Blaize Vigier, et de dame Marianne Dubois », fut reçu docteur-médecin à Montpellier le 15 juillet 1781, partit avec les volon-

taires en 1792, fut envoyé avec le premier bataillon des volontaires du Cantal à l'armée des Pyrénées Orientales, et fut placé dans le service des hôpitaux de cette armée. Mais, préférant se battre, il fit, comme officier et comme adjoint aux adjudants-généraux, les campagnes de 1791 à 1796, fut nommé (3 vendémiaire an III) chef de demi-brigade commandant la place de Perpignan, fut blessé grièvement quelques mois après, et ne reentra au service actif qu'en thermidor an VII. Il fit les campagnes de l'an VII et de l'an VIII à l'armée de l'Ouest, et fut nommé par Bernadotte commandant du département d'Indre-et-Loire. Il passa, ans IX et X, à l'état-major du général Sahuguet, fut de nouveau blessé, et se retira dans son pays natal, d'où il repartit, le 17 mai 1803, pour l'Espagne. Chef d'état-major de la division Goberl, il fut compris dans la capitulation de Baylen, s'échappa des mains des Anglais, redeint chef d'état-major du corps d'armée de Catalogne, et, en 1811, fit partie de l'armée d'Aragon et de Catalogne au quartier général à Lyon. A la chute de Napoléon, il entra dans ses foyers, et fut élu, le 14 mai 1815, représentant de l'arrondissement d'Aurillac à la Chambre des Cent-Jours, par 79 voix (120 votants, 170 inscrits). Très dévoué à la dynastie impériale, il resta, après cette courte législature, maire d'Arpajon et conseiller de l'arrondissement d'Aurillac, ouvrit toujours sa maison et sa bourse aux proscrits de l'empire, et dut, à plusieurs reprises, subir des visites domiciliaires. Admis à la retraite, le 26 juin 1831, comme colonel d'état-major en non-activité, il mourut deux ans après. Officier de la Légion d'honneur.

**VIGIER** (ACHILLE-PIERRE-FÉLIX, COMTE), député de 1831 à 1847, et pair de France, né à Paris le 8 juin 1801, mort à Paris le 17 janvier 1893, « fils d'Anne-Marguerite-Louise Félix, rentière, demeurant à Paris, qual d'Orsay, division de la Fontaine de Grenolle, non mariée », fut autorisé, par ordonnance du roi du 23 septembre 1818, d'après un jugement du tribunal civil de la Seine, à ajouter le nom de Vigier à ceux de Achille-Pierre Félix. Propriétaire et conseiller général, il fut successivement élu député du 1<sup>er</sup> collège du Marbihan (Vannes intra-muros) le 1<sup>er</sup> octobre 1831, en remplacement de M. Thomas-Ducordie, qui avait opté pour le 2<sup>e</sup> collège, par 57 voix (101 votants, 157 inscrits), contre 35 à M. de la Bourdonnaye; le 21 juin 1831, par 83 voix (121 votants, 163 inscrits), contre 33 à M. Pitel; le 4 novembre 1837, par 105 voix (133 votants, 181 inscrits); le 2 mars 1839, par 81 voix (157 votants); le 9 juillet 1842, par 111 voix (172 votants, 291 inscrits), contre 69 à M. Pitel. Il siégea constamment parmi les ministériels les plus dévoués, reçut les ministres à son château de Grandvaux, et vota pour les lois de septembre et de disjonction, pour le ministère Molé, pour la dotation du duc de Nemours, contre l'adjonction des capacités, pour l'indemnité Fritchard, contre la proposition Remusat. Nommé pair de France le 21 juillet 1846, il reentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

**VIGNANCOUR** (LOUIS-MARIN-RAYMOND), député de 1870 à 1877 et depuis 1887, né à Orthez (Basses-Pyrénées) le 23 août 1811, fils d'un président du tribunal d'Orthez, fit son droit à Paris, se fit inscrire au barreau de

l'au, et fit la campagne de 1870-1871 comme officier d'artillerie des mobilisés des Basses-Pyrénées. Candidat républicain dans l'arrondissement d'Orthez, aux élections législatives du 20 février 1876, il échoua avec 8,293 voix, contre 8,978 au candidat conservateur élu, M. Chesnelong; mais ce dernier ayant été invalidé, M. Vignancour fut élu, le 21 mai suivant, par 9,013 voix (17,872 votants, 19,827 inscrits), contre 8,809 à M. Chesnelong. Il prit place au centre gauche, et vota, avec les 363, contre le ministère du 16 mai. Aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre, il échoua (14 octobre 1877) avec 8,298 voix, contre 9,193 à M. Planté; mais l'invalidation de ce dernier ramena M. Vignancour à la Chambre, le 7 avril 1878, avec 9,736 voix (17,703 votants, 19,952 inscrits), contre 7,877 au député sortant, M. Planté. Inscrit à la gauche républicaine, il soutint la politique scolaire et coloniale des cabinets républicains, et fut réélu, le 21 août 1881, par 12,225 voix (11,010 votants, 19,955 inscrits). Il reprit sa place à gauche, vota avec les opportunistes, contre la révision, contre l'élection des magistrats, contre la séparation de l'Église et de l'État, contre le service militaire de trois ans, et, porté, aux élections générales du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine des Basses-Pyrénées, échoua avec 39,633 voix sur 86,573 votants. Une élection partielle, motivée dans son département par le décès de M. Destandau, le fit rentrer à la Chambre le 27 février 1887, avec 46,103 voix (89,769 votants, 105,482 inscrits), contre 31,091 à M. Joannho, candidat conservateur; il s'est prononcé, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; absent par congé lors de la demande en autorisation de poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, il s'est abstenu sur les poursuites contre le général Boulanger.

**VIGNAT (CLAUDE-FRANÇOIS-EUGÈNE)**, député de 1869 à 1879, né à Orléans (Loiret) le 2 septembre 1815, était maire d'Orléans et conseiller général du Loiret, lors qu'il fut élu, le 21 mai 1869, comme candidat officiel, député de la 2<sup>e</sup> circonscription du Loiret au Corps législatif, par 13,171 voix (22,381 votants, 27,593 inscrits), contre 9,110 à M. Péreira. Il siégea dans la majorité dynastique et vota pour la guerre contre la Prusse. Il représenta sa candidature aux élections législatives du 29 février 1876, dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Orléans; mais il échoua, au second tour, avec 832 voix, contre 7,907 au candidat républicain élu, M. Robert de Massy, et ne fut pas plus heureux, aux élections du 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, avec 6,433 voix, contre 8,402 à M. Robert de Massy, député sortant réélu.

**VIGNERON (CLAUDE-BONAVENTURE)**, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens et au Corps législatif, représentant aux Cent-Jours, né à Mollans (Haute-Saône) le 29 novembre 1750, mort à Vesoul (Haute-Saône) le 10 mai 1832, fils de Pierre Vignerou et de Marie-Josèphe Mongey, se fit inscrire en 1773 au barreau de Vesoul. Officier municipal de cette

ville en 1790, procureur général syndic du département en 1791, président de l'administration municipale de Vesoul, il fut élu, le 3 septembre 1792, le 2<sup>e</sup> sur 7, député de la Haute-Saône à la Convention, par 229 voix sur 402 votants. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès du roi, répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal: « Je vote pour la réclusion pendant la guerre, et le bannissement à la paix. » Il fut un des députés les plus effacés de la Plaine, utilisa ses connaissances comme juriconsulte dans les comités, et fut réélu, le 21 vendémiaire an IV, député au Conseil des Anciens dans deux départements: 1<sup>o</sup> le Doubs, par 156 voix sur 177 votants; 2<sup>o</sup> la Haute-Saône par 190 voix sur 251 votants. Secrétaire du Conseil en l'an VI, il n'a pas laissé au *Moniteur* trace de ses motions ni de ses discours. Sorti du Conseil la même année, il fut nommé commissaire du gouvernement près l'administration centrale de la Haute-Saône, adhéra au coup d'État de brumaire, et fut élu par le Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII, député de la Haute-Saône au Corps législatif; ce mandat lui fut renouvelé les 18 février 1807 et 14 janvier 1813, et il fut deux fois vice-président de l'Assemblée, en 1806 et en 1811. Le 12 mai 1815, l'arrondissement de Lure l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 49 voix sur 99 votants et 177 inscrits, contre 18 au général Guoyer et 17 au général Marulaz. Sa longue carrière parlementaire prit fin avec cette session. Il se retira à Vesoul et ne s'occupa plus, jusqu'à sa mort, que de travaux de jurisprudence.

**VIGNERTE (JEAN-JACQUES)**, représentant du peuple en 1848, né à Pouzac (Hautes-Pyrénées) le 12 janvier 1806, s'affilia de bonne heure à la Société des droits de l'homme, dont il fut l'un des organisateurs et le missionnaire, avec les titres de directeur du personnel et chef de la police. Il parcourait dans ce but les ateliers et les campagnes. Arrêté en décembre 1833, trois fois condamné en 1834 et en 1835, et, une dernière fois, à la déportation, lors du procès des accusés d'avril, il put s'évader de Sainte-Pélagie avec Arm. Marras et Godefroid Cavalguac, et gagner l'Angleterre et l'Amérique où il resta six ans. De retour en France, il se fit inscrire au barreau de Tarbes, et s'occupa d'agriculture. Commissaire du gouvernement provisoire dans les Hautes-Pyrénées après le 24 février 1848, il fut élu, le 23 avril, représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 1<sup>er</sup> sur 6, par 33,766 voix. Il prit place à gauche, fit partie du comité des affaires étrangères, et appuya (26 mai 1848) la proposition Dornès sur le bannissement de la famille d'Orléans: « Quant à la famille Napoléon, ajouta-t-il, nous l'admettons, provisoirement parce qu'elle n'est pas dangereuse; mais si elle le devenait, elle s'en frait avec les autres. » Il vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Causidière, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, pour l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il essaya de conspirer contre le prince Louis-Napoléon, mais une arrestation préventive et la certitude d'être surveillé de près le firent renoncer à la politique.